

tête. C'est donc \$1.79 que chacun de nous a dû payer en 1906, comme intérêt sur la dette nationale. En appliquant les mêmes calculs aux opérations de l'exercice clos le 31 mars dernier, nous constatons que l'intérêt sur la dette s'élèvera presque à \$11,636,550.87. L'intérêt perçu sur nos placements a été de \$2,108,601.04; de sorte que, lorsque les comptes seront définitivement arrêtés, l'intérêt net versé pendant l'exercice aura été de près de \$9,467,949.83, soit \$1.33, par tête, comparativement à \$1.79, par tête, en 1906.

Ces calculs dans lesquels il est tenu compte, non seulement, de l'augmentation de la dette mais aussi de l'accroissement du nombre des contribuables—méthode arithmétique dont toute la députation admettra la légitimité, j'en suis certain—démontrent que si l'essor que le Canada a pris nous a obligés à augmenter considérablement la dette nationale, son accroissement n'a pas été aussi rapide que l'augmentation du chiffre de notre population, et que le fardeau de l'intérêt est beaucoup moins lourd aujourd'hui qu'il y a treize ans.

Actif.

On a discuté ici et ailleurs sur l'état de notre actif. Certains biens qui n'ont guère de valeur, d'autres qui n'en ont aucune pour ainsi dire, figurent dans nos livres de compte. Aucun bien semblable n'a été inscrit parmi notre actif pendant les dernières années; ceux qui sont mentionnés dans notre bilan le sont depuis longtemps. Nous avons cru bien faire en n'opérant pas de changements et en laissant les choses en l'état. De temps à autre, et de longs intervalles, le comité des comptes publics corrige l'état financier. Je suis bien aise d'apprendre que cela a lieu cette année et que nombre de ces inscriptions seront biféées. Mais je suis convaincu que le montant des inscriptions qu'on éliminera—inscriptions qui remontent à plusieurs années avant l'époque où j'ai pris l'administration des finances—ne sera pas élevé; il sera même très faible si on le compare à la totalité de l'actif. Je reconnais volontiers qu'il y a lieu de corriger l'état financier et de le faire concorder avec la situation actuelle.

Dépôts dans les caisses d'économie.

Je désire confirmer ce que j'ai dit antérieurement, au cours de cette session, des dépôts dans les caisses d'économis. On m'a demandé si nous nous proposons d'élever le taux de l'intérêt payé sur ces dépôts. J'ai répondu que telle n'était pas notre intention, que ces dépôts constituaient pour ainsi dire des prêts à demande et qu'on ne devait pas s'attendre à toucher l'intérêt sur ces dépôts au même taux que sur des placements ordinaires. Mais j'ai ajouté que je serais bien aise de fournir les moyens de convertir ces dépôts en placements d'un caractère plus stable. Je le répète. Si tel est le désir des déposants des caisses d'économie, nous émettons volontiers de nouvelles actions de \$50, ou plus, rapportant 3½ p. 100 et remboursables en 1925. Par conséquent, si des déposants veulent faire un placement plus stable, ils pourront convertir leurs fonds en actions de la caisse d'économie au taux d'intérêt que j'ai mentionné.

M. J. D. REID: Au pair?

L'hon. M. FIELDING: Oui. A franchise parler, je ne m'attends pas qu'il y ait beaucoup de demandes; je suis d'avis que les déposants des caisses d'économie attachent plus d'importance à la commodité et à la sécurité de leurs dépôts qu'au taux de l'intérêt.

M. NESBITT: Le ministre veut-il nous dire comment l'intérêt sera payé—annuellement ou semestriellement?

L'hon. M. FIELDING: Semestriellement.

Modification au tarif—Sucre.

Nous ne nous proposons pas de faire subir de profondes modifications au tarif. Les deux changements que je désire sont plutôt de la nature d'un remaniement que d'une innovation qui influerait sur les finances de l'Etat.

Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé au Canada de la culture de la betterave dans le dessein de s'en servir pour fabriquer du sucre raffiné. On ne peut plus mettre en doute que nous puissions récolter au Canada des betteraves de